

**TERANGA GOLD CORPORATION  
POLITIQUE DE DÉNONCIATION**

**1. Introduction**

Teranga Gold Corporation (« **Teranga** »)<sup>1</sup> s'engage à adopter les normes de conduite et d'éthique les plus élevées qui soient, à se conformer aux lois et aux règlements, aux obligations de communication et de divulgation d'entreprise, aux méthodes comptables, aux contrôles comptables et aux méthodes d'audit applicables ainsi qu'aux mesures concernant la fraude contre les actionnaires (collectivement, les « **matières juridiques ou comptables** »).

Aux termes de ses propres règles, il incombe au comité d'audit du conseil d'administration de Teranga de veiller à ce qu'existe un processus confidentiel et anonyme permettant de formuler des préoccupations au sujet de certaines matières juridiques ou comptables de Teranga. Le comité d'audit a adopté la présente politique de dénonciation (la « **politique** ») avec l'appui du conseil d'administration afin d'assumer ses responsabilités conformément aux règles qui le régissent.

Pour l'application de la présente politique, les termes « matières juridiques ou comptables » sont définis au sens larges et comprennent tout ce qui, de l'avis du plaignant, est illégal, non éthique, contraire aux politiques de Teranga ou d'une quelconque manière irrégulier, comme l'indiquent les exemples suivants :

- violation d'une loi, d'une règle ou d'un règlement en vigueur sur les obligations de communication et de divulgation d'entreprise;
- violation du code de conduite et d'éthique de Teranga;
- fraude ou erreur volontaire dans la préparation, l'évaluation, l'analyse ou l'audit des états financiers de Teranga;
- fraude ou erreur d'inscription volontaire de données financières et fraude ou erreur volontaire dans la tenue des dossiers financiers de Teranga;
- lacunes des politiques de contrôle interne de Teranga ou non-conformité à ces politiques;
- déclaration fausse ou trompeuse d'un administrateur, d'un dirigeant ou d'un employé de Teranga ou à celui-ci au sujet d'une question traitée dans les livres comptables, les rapports financiers ou les rapports de l'auditeur;
- non-respect de l'obligation de communication complète et juste de la situation financière consolidée de Teranga.

**2. Communication de la politique**

Des copies de la présente politique sont à la disposition des administrateurs, des dirigeants, des employés, des conseillers qui peuvent y accéder directement ou la consulter sur le site Web de Teranga au [www.terangagold.com](http://www.terangagold.com). Tous les administrateurs, dirigeants et les employés seront informés des changements importants apportés à la politique, dont copie sera remise aux nouveaux administrateurs, dirigeants, employés et conseillers.

---

<sup>1</sup> La politique s'applique à Teranga et à chacune de ses filiales alors « Teranga » comprend Teranga Gold Corporation et ses filiales.

### 3. Déclaration des violations alléguées ou plaintes

#### (1) *Formuler des préoccupations*

Si une personne, sans égard à son lieu de résidence, a des préoccupations concernant des matières juridiques ou comptables de Teranga, elle peut les faire connaître au président du comité d'audit de Teranga (le « **président du comité d'audit** ») par écrit, par téléphone ou par courriel de la manière suivante :

Par écrit : Alan Thomas, président du comité d'audit  
Teranga Gold Corporation  
121 King Street West, Suite 2600, Toronto (Ontario) M5H 3T9

Par téléphone : 416 607-4482

Par courriel : whistleblower@terangagold.com

Au Sénégal, si une personne a des préoccupations concernant des matières juridiques ou comptables de Teranga, elle peut les faire connaître à la personne désignée ci-après ou à toute autre personne que Teranga désigne (la « **personne désignée** »), par écrit, par téléphone ou par courriel de la manière suivante :

Par écrit : Maître Khaled Abou El Houda  
Cabinet D'Avocats Houda  
Avocats à la Cour  
66 Boulevard de la République-1er Etage  
BP 11 417 Dakar Senegal  
Attention : Teranga Gold Whistleblower Hotline

Par téléphone : +221 33 822 99 98

Par courriel : terangagold@avocatshouda.com

#### (2) *Anonymat et confidentialité*

Le président du comité d'audit ou la personne désignée cherchera à traiter les observations présentées aux termes de la présente politique de manière confidentielle et anonyme, dans la pleine mesure permise par la loi et, si possible, conformément à l'obligation de mener une enquête convenable, sous réserve de ce qui suit :

- (a) les demandes doivent identifier la personne dont proviennent les observations, à moins que celles-ci ne concernent l'un des points suivants : (i) la violation d'une loi ou d'un règlement applicable en matière d'obligations de communication et de divulgation d'entreprise, (ii) la violation du code de conduite et d'éthique de Teranga, (iii) d'autres préoccupations concernant des mesures de comptabilité ou d'audit sujettes à caution;
- (b) la personne désignée fera parvenir une copie des observations reçues au président du comité d'audit et les observations seront traitées conformément à la rubrique 6.0 ci-après.

### 4. Absence de conséquences néfastes

Le dirigeant ou l'employé de Teranga qui présente des observations concernant une matière juridique ou comptable n'a pas à craindre d'être licencié ou de subir des mesures disciplinaires ou de représailles quelles qu'elles soient. Teranga ne pourra licencier, discipliner, rétrograder, suspendre, menacer ou discriminer une personne qui formule de bonne foi ses préoccupations concernant une matière juridique ou comptable ou qui prête main-forte au comité d'audit, à la direction ou à une personne ou à un groupe, notamment un organisme gouvernemental, réglementaire ou juridique, qui enquête sur une matière juridique ou comptable.

### 5. Bonne foi

Quiconque dépose une plainte en vertu de la présente politique doit agir de bonne foi et croire honnêtement que sa plainte est bien fondée, notamment sur une base factuelle ou une autre base raisonnable. Les plaintes fondées sur des allégations sans fondement ne peuvent être vérifiées et celles qui se révèlent intentionnellement malicieuses ou diffamatoires seront traitées comme des fautes graves.

## **6. Traitement des observations concernant des matières juridiques ou comptables**

Le comité d'audit examinera les matières juridiques ou comptables contestées dans les meilleurs délais avec l'aide et sous la direction de personnes qu'il choisira, notamment des conseillers juridiques externes. Le comité d'audit mettra en œuvre des mesures correctives sans tarder comme il le juge nécessaire ou souhaitable afin de traiter la matière juridique ou comptable.

Si le comité d'audit le juge possible et souhaitable, il donnera avis des mesures correctives à la personne qui a formulé des observations concernant une matière juridique ou comptable.

## **7. Attestation annuelle**

Tous les administrateurs et les dirigeants de Teranga ainsi que les employés, conseillers et sous-traitants désignés par le conseil d'administration de Teranga fournissent l'attestation annuelle de conformité à la présente politique, laquelle est reproduite dans le code de conduite et d'éthique de Teranga.

Il incombe au chef de la direction de Teranga de veiller à ce que les attestations annuelles des administrateurs, des dirigeants et de certains employés, conseillers et sous-traitants soient obtenues au plus tard à la fin du premier trimestre de chaque exercice et il lui incombe également de confirmer par écrit au conseil d'administration l'obtention des attestations et de lui en résumer la teneur.

## **8. Conservations des dossiers**

Le comité d'audit conserve les dossiers concernant les matières juridiques ou comptables, ou les mesures de représailles déclarées, et concernant les enquêtes dont elles ont été l'objet au cours d'une période jugée appropriée par rapport au bien-fondé des observations présentées. Le comité d'audit conserve des dossiers qui mentionnent les étapes et les résultats des enquêtes.

## **9. Examen de la politique**

Le comité d'audit examinera et évaluera la présente politique tous les ans afin d'établir si elle permet de déclarer des violations ou de formuler des plaintes concernant les matières juridiques ou comptables en toute confidentialité et dans le respect de l'anonymat.

## **10. Demandes**

Si vous avez des questions concernant la manière d'appliquer la présente politique dans un cas précis, veuillez communiquer avec le président du comité d'audit.

## **11. Publication de la politique sur le site Web**

La présente politique sera affichée sur le site Web de Teranga au [www.terangagold.com](http://www.terangagold.com).

Date : Le 29 mars 2017

Approuvé par : Le comité d'audit  
Le conseil d'administration